

Les édifices labellisés patrimoine du XXe siècle

département	Bouches-du-Rhône
commune	Marseille
appellation	Phare de Planier
adresse	île du Planier
auteurs	André ARBUS, A. CRILLON (architectes)
date	1959
protection	Classement au titre des monuments historiques par arrêté du 13 septembre 2012
label patrimoine XXe	Circulaire du 1er mars 2001



Photo : © Sylvie Denante, drac paca crmh, 2001

L'objectif de la signalisation maritime consiste depuis l'origine à créer des routes maritimes fiables, balisées par des établissements toujours plus visibles, afin de guider une navigation de plus en plus importante.

Si l'histoire des phares se confond avec celle de la navigation, ce n'est qu'à la fin du XVIIIe siècle que la France et l'Angleterre se distinguent dans la construction des phares. Parmi les grandes dates de l'histoire française des phares figure la création par Napoléon 1er du service des Phares et Balises, dirigé par Augustin Fresnel, et toujours en charge des 148 phares français. En 1825 est lancé un vaste programme d'éclairage des côtes de France ; en 1881 est votée une loi pour l'électrification des phares.

Figurant dès l'origine parmi les phares importants de Méditerranée, Planier a traversé toute cette histoire, du charbon à la cellule photoélectrique, en passant par l'éclairage à l'huile, dans des tours de plus en plus élevées, puisque l'îlot est occupé par un phare depuis le Moyen-Age. Le phare que nous connaissons est le cinquième et remplace celui de 1881 détruit par les Allemands en août 1944.

Une partie des 170 phares démolis ou gravement endommagés pendant la guerre sera reconstruite à l'identique. Mais la reconstitution du réseau est aussi l'occasion de mettre en œuvre une nouvelle génération d'édifices, pour lesquels les ingénieurs sollicitent volontiers le concours des architectes et privilégient les reconstructions en béton.

Le cabinet Arbus et Crillon engage au contraire à partir de 1947 une construction en pierre de taille sur structure béton du phare et de ses annexes. Allumé le 25 août 1959, le phare de Planier coûta 576 millions de francs 1959. Il fut financé sur les crédits du plan Marshall ; le chantier, jugé trop coûteux, demeura inachevé.

L'ensemble se compose du phare proprement dit, haute tour-colonne de plus de 70 m, et de bâtiments annexes qui se caractérisent par leur élévation ordonnancée et par la mise en œuvre très soignée de leur maçonnerie en pierre appareillée.

Sur le plan technique, l'actuel phare de Planier n'est pas le plus remarquable. En revanche, le choix du matériau, d'une architecture à la fois éclectique et "néo-visionnaire", la mise en scène du phare et plus encore de ses annexes, comme une place ordonnancée au milieu de la mer, produisent un ensemble monumental tout à fait spectaculaire. Cet engagement des architectes, à contre-courant de la modernité de l'époque, manifeste une volonté de se situer dans l'esprit des grands projets marseillais, réalisés ou pas, des places de Puget aux abords de la cathédrale, en passant par le Frioul.

Premier contact avec Marseille pour quiconque arrivait du large, cet édifice emblématique bénéficie de l'attachement des Marseillais, des "gens de mer" et du monde de l'art. C'est le seul phare en activité protégé comme monument historique sur la côte méditerranéenne française.

Rédacteur : Sylvie Denante, drac paca crmh, 2002